

**CONSEIL MUNICIPAL**
**Compte-rendu des délibérations du  
Mercredi 14 Avril 2021 à 19h00**

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

**Date de la convocation :** 9 avril 2021.

**Date d'affichage :** 9 avril 2021.

**Nombre de Conseillers :** \* Présents : 13. \* Absent(s) : 02. \* Votant : 15.

**Étaient présents :** Jean-Michel CHATEAU, Andrée DEGRÈSE, André FONTANA, Jacques HUMBERT, Guillaume JAUTZY, Jean-Marc LEDERLÉ, Estelle LIES, Marielle MOUROT, Jean-Marie NICOLAS, Dominique KUTA, Philippe THOMAS, Corinne BORN, Vincent REMICHIUS,

**Étaient absents :** Daniel AUBRY (pouvoir à M. Chateau), Valérie DUSSET (pouvoir à Mme Lies).

Mme LIES Estelle a été désignée comme secrétaire de séance.

**017/2021: Fiscalité : Taux d'imposition 2021 des Taxes Foncières.**

Après la présentation de l'état 1259 le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties par conséquent, seuls les taux de taxe foncière et taxe foncière non bâties sont à fixer.

Il propose de ne pas augmenter ces taxes et de maintenir les taux suivants pour l'année 2021 (part départementale de 17,24% incluse) :

- Taxe Foncière : .....28,58 %
- Taxe Foncière Non Bâti : .....24,63 %

Pour une recette totale attendue de 181 096 €

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'appliquer les taux des taxes d'imposition locale ci-dessus au titre de l'année 2021.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**018/2021: Budget : Budget Primitif 2021.**

Après s'être fait exposé à l'Assemblée délibérante, le Budget Général 2021 se présente comme suit :

2021	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	877 294,00	877 294,00
Investissement	829 786,00	829 786,00
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 707 080,00</b>	<b>1 707 080,00</b>

La présente délibération abroge les délibérations n°002/2021 et 003/2021 du 20 janvier 2021.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver le Budget Général Primitif 2021.
- D'abroger les délibérations 002/2021 et 003/2021.

**019/2021: Associations : Attribution des subventions de fonctionnement 2021.**

Sous réserve que les associations sollicitent le versement de la subvention et transmettent leur bilan moral et financier de l'année écoulée, et dans le contexte actuel (année 2020 et 2021) de crise sanitaire de la Covid-19 et bien que certaines manifestations n'aient pas pu être organisées, le Conseil Municipal a proposé néanmoins d'octroyer des subventions suivantes :

Associations	Montant €	Associations	Montant €
Bicqueley Animations Loisirs	150	Bicquicouture	150
Sentier des Deuilles	150	Comité des Fêtes de Bicqueley	500
1 Rose, 1 Espoir	150	Club Animation St Charles	150
Bicqueley Moto Cross	150	Radio Décllic	150
Étoile Sportive de Bicqueley	1 000	ADMR « La Bouvade »	150
A.C.C.A	0	Bitch Wich Gang	200
Restos du Cœur	150		
<b>TOTAL GÉNÉRAL =</b>			<b>3 050 €</b>

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'octroyer les subventions 2021 aux associations comme indiqué ci-dessus.
- De prévoir la dépense au budget primitif 2021.
- D'autoriser le Maire à mandater les subventions sus indiquées au compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations.

**020/2021: Chasse : Location du « Grand Bois ».**

Le Maire informe que M. Thierry BEYLSTEIN a dénoncé le bail location de chasse du bois communal dit du "Grand Bois" le 17 décembre 2020. Le Maire précise que le "Grand bois" dispose d'une superficie de 356 hectares définie par les parcelles 1 à 32 et 49 à 52.

Suite à la réception d'une proposition de M. Emmanuel RISSER, Président de la Société de Chasse des « Amis du Denis », il propose la location à cette dernière du "Grand Bois" à compter du 01 /07/2021 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 30/06/2030 au tarif de location de 3 500€ annuel.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De louer le "Grand Bois" à la Société de Chasse des « Amis du Denis », représentée par M. Emmanuel RISSER à compter du 01/07/2021 pour une durée de 9 ans.
- De fixer le montant du loyer à 3 500 € annuel recouvrable au mois d'octobre de chaque année.
- De ne pas appliquer la révision annuelle des montants des loyers de chasse.
- D'approuver le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale.
- D'autoriser le Maire à signer le bail de location de chasse et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**021/2021: Rénovation Energétique Intracting de la Mairie et de l'Ecole : Demande de DETR.**

Après exposé du Maire et de Mme Degrèse, première Adjointe au Maire, le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour :

- La réfection de la toiture de l'Ecole.
- L'isolation des combles perdus de la Mairie et de l'Ecole.
- Le Relamping de la Mairie et l'Ecole.
- L'élévateur incliné PMR.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation du projet.

**022/2021: Rénovation énergétique de la Mairie-École : Convention de financement Intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Mme Andrée Degrèse, première Adjointe au Maire en charge du dossier, informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole, nous allons bénéficier de l'avance remboursable « Intracting » d'un montant total de 52 760,40 € HT auprès de la C.D.C.

Cette avance va nous permettre de financer le programme d'actions de performance énergétique concernant l'isolation des combles perdus et le relamping de l'ensemble de la Mairie-Ecole ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ecole en façade Sud / Sud-ouest.

Par conséquent, il convient de délibérer afin de fixer les modalités de la convention de financement Intracting comme exposées.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'arrêter le plan de financement de l'opération avec 52 760,40 € HT d'avance remboursable de la Caisse des Dépôts et des Consignations.
- D'arrêter les crédits en dépenses à 52 760,40 € HT et en recettes à 52 760,40 € HT dans le budget 2021.
- D'autoriser le recours à l'avance remboursable avec les caractéristiques suivantes :
  - Montant : 52 760,40 € HT
  - Taux d'intérêt annuel : 0%
  - Durée de remboursement 11 ans
  - Echancier de remboursement : annuel
- D'approuver le projet de convention de financement Intracting entre la Collectivité et la CDC dont l'objet est de préciser les conditions financières du partenariat les liant pour la mise en place du Dispositif Intracting.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de financement et tout document afférent à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
André FONTANA